

## INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Les inscriptions auront lieu du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2024

Pour gagner du temps, les formulaires d'inscription seront disponibles dans vos mairies de résidence par contre **les dossiers sont à déposer à la mairie de Teurthéville-Hague**, aux heures d'ouverture :

**Lundi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.**  
**Mardi de 14 h 00 à 18 h 00**

Les inscriptions ne sont pas reconductibles d'une année sur l'autre.

Les enfants qui ne seront pas inscrits, ne mangeront pas à la cantine à la rentrée.

Seul les dossiers d'inscription complets seront pris en compte :

- ***Fiche d'inscription (1 par élève)***
  - ***Règlement intérieur à la restauration scolaire signé***
  - ***Formulaire de prélèvement + RIB si prélèvement automatique***
  - ***PAI en cas de régime alimentaire spécifique***
  - ***N° d'allocataire CAF***
-